

# Rente à terme fixe

Transférez votre patrimoine à vos héritiers de votre vivant.



## Voici Robert et Hélène

Robert, 68 ans, et son épouse Hélène, 67 ans, sont des professionnels retraités. Ils reçoivent chacun une bonne rente de retraite, ils investissent avec prudence dans le marché boursier et ils ont accumulé une épargne. Ayant récemment remboursé leur prêt hypothécaire, ils profitent pleinement de leur retraite en voyageant, en s'adonnant à des loisirs et en visitant régulièrement leur fille adulte et sa petite famille.

### Le défi challenge

Robert et Hélène aimeraient partager leur épargne avec leur fille dès maintenant au lieu de lui laisser un héritage après leur décès. Ils voudraient lui verser un montant annuel et ponctuel de leur vivant. Ils préfèrent ne pas lui laisser un héritage important parce qu'elle ne gère pas très bien l'argent. Pour eux, il est important d'avoir un certain contrôle sur le moment et la fréquence des versements. Ils voudraient aussi réduire les frais d'homologation et l'impôt sur le montant final de leur succession.

## La solution

En achetant une rente à terme fixe, Robert et Hélène peuvent transmettre graduellement leur patrimoine à leur fille de leur vivant. Ils établissent la rente qui sera versée à leur fille chaque année, le jour de son anniversaire. L'avantage pour Robert et Hélène est qu'ils peuvent être témoins de la transmission de leur héritage à la prochaine génération.

Voici quelques exemples de montants annuels à verser en cadeau et les placements qu'ils auraient pu choisir avec une rente à terme fixe.

	Placement estimatif requis			Montant annuel à verser
	10 ans	15 ans	20 ans	
	15 606 \$	21 702 \$	27 740 \$	1 500 \$
	49 017 \$	68 716 \$	88 151 \$	5 000 \$
	\$72 882 \$	102 258 \$	130 761 \$	7 500 \$

Nota : Les montants de revenu (cadeau annuel) sont des montants avant impôt fondés sur des aperçus de rente à constitution immédiate à terme fixe non enregistrée. Au 12 août 2020. Montants établis pour une femme de 28 ans.

## Le résultat

Grâce à leur rente à terme fixe, Robert et Hélène sont heureux de pouvoir verser des montants ponctuels à leur fille et de pouvoir contrôler les versements. La rente à terme fixe leur permet aussi de réduire la valeur de leur succession à leur décès. Ainsi, les frais d'homologation et l'impôt exigés à ce moment seront moins élevés.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez [placementsmondiauxsunlife.com](https://placementsmondiauxsunlife.com) | Appelez au **1-877-786-5433**

Placements mondiaux Sun Life est le nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.